Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 55 (1963)
Heft: 5

Artikel: Chômage et problèmes syndicaux dans l'Inde
Autor: Mapara, G.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385279

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Soucieuse de ne pas entraver une action rapide, l'Union fédérative renonce d'ores et déjà à une augmentation des indemnités de caractère social. Elle se prononcera pour l'augmentation du montant des allocations de mariage, de naissance et d'enfants prévues dans la loi lorsque la question des prestations sociales se posera à nouveau.

Il n'est pas douteux que l'autorité fédérale accordera aux suggestions de l'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques que nous venons d'esquisser la grande attention qu'elles méritent. En effet, le problème est posé. Il s'agit de combler la pénurie du personnel de la Confédération, d'une part, et de maintenir son niveau élevé, d'autre part. Il faut donner à ce problème une solution. Dans l'intérêt du peuple suisse dans son ensemble. Il est absolument indispensable de maintenir l'efficience aussi bien de nos régies nationales que de l'administration fédérale. Pour aboutir à ce résultat souhaitable, l'ajustement des conditions de travail du personnel fédéral à l'évolution qui se manifeste dans tous les secteurs de l'économie privée se révèle absolument indispensable.

Chômage et problèmes syndicaux dans l'Inde

Par *G. Mapara*,

secrétaire régional de la CISL pour l'Asie

Un examen approfondi du chômage proverbial qui sévit en Inde est de nature à donner une idée de la situation des syndicats, qui n'est pas toujours bien comprise à l'étranger. Main-d'œuvre innombrable, pénurie de biens de consommation résultant de la hausse des prix et diminution du pouvoir d'achat – voilà les problèmes dramatiques auxquels les syndicats ont à faire face et qui les obligent à lutter pour leur existence même, car ils ne sauraient songer, tant que cet état de choses persistera, à accroître leurs effectifs et à renforcer leur action. Aussi est-il nécessaire d'examiner de près, à la lumière des conditions particulières qui prévalent en Inde, les deux questions intéressant au premier chef le mouvement ouvrier: l'emploi et le niveau des salaires.

Dans un pays qui, comme l'Inde, est en voie de développement, le renforcement du mouvement syndical est lié de façon inextricable à la réduction d'un chômage aux proportions énormes et à l'essor de l'économie. Bien qu'il incombe en premier lieu aux pouvoirs publics de chercher à résorber le chômage, celui-ci préoccupe également les syndicats, en raison de l'insécurité sociale, économique et politique qu'il entraîne dans son sillage. En fait, l'aggra-

vation du chômage et du sous-emploi a freiné l'expansion des syndicats indiens.

Si le droit au travail pouvait être reconnu à chacun sur le plan universel, il n'y aurait pas de chômage. Quoique les Etats membres de l'OIT aient approuvé le principe de la Déclaration de Philadelphie, selon laquelle le travail n'est pas une marchandise, ils ne l'appliquent pas dans la pratique et considèrent bel et bien que la main-d'œuvre est un article que l'on achète, à telle enseigne que le chômage est devenu une calamité pour des millions de travailleurs dans le monde entier. Et cela vaut tout particulièrement pour l'Inde et sa masse de chômeurs.

Ampleur du problème

L'Inde est un pays essentiellement agricole, puisque près de 80% de ses habitants vivent dans des villages et tirent du sol la majeure partie de leur subsistance. Le premier plan quinquennal, mis en train en 1951 envisageait une amélioration des conditions économiques et sociales de la population; il tenait dûment compte des besoins de l'agriculture. Bien que les objectifs fixés dans ce plan aient été atteints (le revenu national a augmenté de 17,5% environ et le revenu par tête d'habitant d'à peu près 10,5%, passant de 246 à 272 roupies [1], ils étaient trop modestes par rapport à l'immense population de l'Inde, de sorte que la situation de la classe laborieuse ne s'est pas améliorée de façon visible. Etant donné que l'agriculture ne peut pas fournir des possibilités d'emploi suffisantes aux innombrables ruraux et qu'il n'y a pas de branches d'activité connexes susceptibles de les occuper toute l'année, il en est résulté un vaste mouvement migratoire des campagnes vers les villes. Or, cet exode rural a affaibli le pouvoir de négociation des travailleurs organisés qui ont un emploi. Dans les zones urbaines, en outre, le développement des industries produisant des biens de consommation, lesquelles sont de nature à fournir d'amples possibilités de travail, a été très lent au regard du rythme de croissance de la main-d'œuvre. Au milieu de la période faisant l'objet du premier plan quinquennal, le gouvernement s'était rendu compte de l'aggravation du chômage. Les résultats des deux plans quinquennaux montrent que l'accroissement de la population – de 77 millions d'âmes – a rendu plus aigu encore le problème du chômage en Inde.

Alors qu'il aurait fallu 15,3 millions d'emplois nouveaux (5,3 millions pour rattraper le retard et 10 millions pour occuper les jeunes

---

[1] De 52 à 57 dollars.

gens qui ont fait leur apparition sur le marché du travail entre 1956 et 1961), on estime que le deuxième plan quinquennal a permis de créer quelque 8 millions d'emplois, dont 6,5 millions en dehors de l'agriculture. Au début du troisième quinquennat, on évaluait le retard à 9 millions. Or, il faudra ajouter à ce nombre, déjà effrayant à lui seul, quelque 17 millions de jeunes gens qui, en raison de l'accroissement de la population, feront leur entrée dans la vie active durant la période en cause!

Attitude des syndicats

Le mouvement syndical indien a défini clairement son attiude à l'égard du troisième plan. Il a insisté sur la nécessité d'utiliser au maximum les ressources en main-d'œuvre du pays et de développer la production grâce au plein emploi. Si les plans ne permettent pas d'atteindre cet objectif pour la vaste population des campagnes, la nation ne pourra pas progresser réellement. Cela ne veut évidemment pas dire que l'industrie lourde, fortement mécanisée, doit être négligée. Cette industrie a sa place dans l'économie nationale. Mais il faut faire une nette démarcation entre la grande industrie et les petites industries rurales, en favorisant ces dernières, qui peuvent contribuer dans une large mesure à absorber la main-d'œuvre en surnombre. C'est pourquoi les syndicats ont demandé que le plan soit conçu de façon à résoudre le problème angoissant du chômage.

On attend du troisième plan quinquennal qu'il procure 3,5 millions de nouveaux emplois dans l'agriculture et 10,53 millions dans les branches suivantes:

	Millions
Construction	2,30
Irrigation et énergie	0,10
Chemins de fer	0,14
Autres moyens de transport et de communication	0,88
Grande industrie et mines	0,75
Petites industries	0,90
Exploitation des forêts, pêcheries et branches connexes	0,72
Enseignement	0,59
Santé	0,14
Autres services sociaux	0,08
Fonction publique	0,15
Divers, y compris le commerce	3,78
	10,53

A supposer que ces objectifs puissent être atteints, il y aura tout de même, à la fin de la période du troisième plan, un reliquat de

12 millions de chômeurs. Et ces chiffres ne tiennent pas compte de la main-d'œuvre sous-employée, estimée à 18 millions.

Entraves aux négociations collectives

Un chômage d'une telle ampleur affaiblit la position des syndicats en matière de négociations collectives et maintient les salaires à un niveau très bas. On a constaté pendant la dernière guerre que l'accroissement du volume de l'emploi s'était traduit non seulement par une augmentation du nombre et des effectifs des syndicats, mais encore par une amélioration des salaires des travailleurs. Entre 1939/1940 et 1944/1945, en effet, le nombre des syndicats enregistrés s'est accru de 29,7%, passant de 666 à 865; dans le même temps, les effectifs passaient de 511 138 à 889 388, soit une augmentation de 70,4%. Et encore cette statistique ne comprend-elle pas un grand nombre de syndicats non enregistrés. Mais les syndicats ont aussi amélioré leur situation financière au cours de la période en question. C'est ainsi que l'on estime que leurs recettes se sont accrues de 73,75%, tandis que leurs dépenses ont augmenté de 69,54%.

Certes, il est toujours possible, lors de négociations collectives, de brandir la menace de la grève. Mais à supposer que les travailleurs organisés soient résolus à passer à l'action directe, ils verraient aussitôt surgir devant leurs yeux une cohorte de chômeurs prêts à se ruer sur n'importe quel emploi et à accepter n'importe quel salaire. C'est pourquoi leurs représentants ne peuvent guère tenir la dragée haute au patronat. Il n'est pas rare de voir chaque matin, à la porte des fabriques, une longue file d'hommes qui attendent le moment de pouvoir remplacer un ouvrier employé de façon permanente. Ces remplaçants potentiels sont connus en Inde sous le nom de *badli*.

A Bombay, le *badli* fait l'objet, depuis plusieurs années, d'un système de contrôle, en ce sens que l'on délivre à un grand nombre de chômeurs une carte qui leur permet de solliciter un emploi pendant quelques jours par mois. Ce système a peut-être été institué pour réglementer la main-d'œuvre excédentaire, mais il représente une véritable épée de Damoclès, suspendue au-dessus de la tête des travailleurs réguliers, lorsque les syndicats traversent des périodes critiques: conflits du travail, négociations, procédures de conciliation, etc. Le système en question est de nature à assurer un certain roulement de la main-d'œuvre, mais ce n'est qu'un palliatif qui ne saurait mettre fin aux ravages du chômage.

Méfaits du système du travail à la tâche

Le grave chômage qui sévit en Inde a provoqué, pour une large part, l'introduction du système du travail à la tâche *(contract*

labour). Diverses entreprises, et même les pouvoirs publics, mettent en soumission un travail déterminé, qui est adjugé à l'entrepreneur ayant fait l'offre la plus basse; cet entrepreneur engage alors des travailleurs sans fixer de salaires précis, afin de réaliser un bénéfice substantiel. Les syndicats ont réclamé à cor et à cri, mais en vain, l'abolition de ce système: l'existence de vastes disponibilités de main-d'œuvre à bon marché s'opposait sans doute à une telle mesure. A Calcutta, une grande entreprise spécialisée dans les constructions mécaniques occupe à la tâche 25% de son personnel. En général, aucune clause relative au paiement de salaires équitables n'est imposée lors de l'adjudication, si bien que les entrepreneurs exploitent les travailleurs au maximum. Les salaires accordés à cette main-d'œuvre occasionnelle sont généralement de 20 à 25% inférieurs à ceux des autres travailleurs. Dans l'industrie textile, certains travaux sont adjugés de cette façon. Et le gouvernement central ne fait pas exception, lui qui a déjà employé un grand nombre de travailleurs à la tâche. Il est navrant de constater que ce système est pratiqué notamment pour la construction de chemins de fer, de routes et de ponts. On peut affirmer sans craindre de se voir opposer un démenti que toutes les entreprises de l'industrie de la construction et du bâtiment emploient de la main-d'œuvre à la tâche, à des conditions de beaucoup inférieures à celles des autres travailleurs industriels. Et il va de soi qu'un travailleur à la tâche ne s'affiliera jamais à un syndicat, pour la simple raison qu'il est à la merci de l'entrepreneur.

Cette tendance à employer de la main-d'œuvre occasionnelle dans le secteur public comme dans le secteur privé n'est pas particulière à l'Inde. Elle se manifeste dans d'autres pays de l'Asie. C'est d'ailleurs pourquoi la question a été discutée à la VIe Conférence régionale asienne de la CISL, qui s'est tenue à Tokyo du 17 au 20 octobre 1962. La conférence a invité les gouvernements des pays d'Asie à prendre des mesures législatives ou autres pour décourager et, si possible, pour éliminer ce fâcheux système. Elle les a en outre priés instamment, en attendant, de mettre en route, aux fins d'une régularisation de l'emploi, des plans prévoyant un salaire mensuel minimum garanti, ainsi que des prestations de sécurité sociale comparables à celles qui reviennent à la main-d'œuvre permanente.

Chômeurs possédant une certaine instruction

Le chômage qui règne parmi les éléments de la population qui possèdent une certaine instruction est une sérieuse menace pour la stabilité économique et politique. Il n'est pas rare que ces chômeurs deviennent les victimes de la propagande subversive et qu'ils soutiennent activement les efforts de ceux qui cherchent à provoquer le désordre et le chaos. Certes, le système d'enseignement

actuel est peut-être l'une des causes de cet état de choses. Mais le problème pourra être résolu dans une large mesure si l'on met davantage l'accent sur l'enseignement technique.

Quelques remèdes

Voilà les difficultés réelles qui s'opposent à l'édification d'un mouvement syndical puissant et à l'élévation du niveau des salaires. On constate souvent, dans certaines industries, que la productivité a augmenté; mais les possibilités d'emploi y demeurent restreintes. Quelques Etats de l'Inde pratiquent une politique consistant à abaisser les salaires pour pouvoir augmenter le volume de l'emploi. Le fléau du chômage, principal obstacle au renforcement du mouvement ouvrier, est le plus grave des problèmes qui se posent aujourd'hui aux syndicalistes indiens.

Bien que l'envergure de ce problème empêche toute solution rapide, certaines mesures peuvent être prises pour remédier jusqu'à un certain point à la situation. La masse des gens valides qui tirent du sol leur maigre subsistance est telle qu'il faudrait encourager le passage progressif de l'agriculture à l'industrialisation, en évitant une dislocation de la structure sociale. Entre le secteur agricole et la grande industrie mécanisée, il y a un vaste champ d'action pour les petites industries. Même aujourd'hui, on estime, par exemple, que la branche du tissage à la main occupe quelque 3 millions de personnes. Il s'agit donc d'explorer les possibilités de trouver de nouveaux débouchés de ce genre. Une industrialisation intensive et extensive, exigeant l'investissement d'énormes capitaux, est difficilement concevable pour le moment. Il serait donc indiqué de se tourner vers les petites industries, qui nécessitent moins de capitaux, pour créer un nombre croissant d'emplois. Ces diverses industries devraient être décentralisées et implantées autant que possible à proximité des sources de matières premières.

Toutes proportions gardées, le chômage est beaucoup moins grave parmi les personnes ayant reçu une formation technique que dans les autres catégories de travailleurs. En fait, l'Inde souffre d'une pénurie de personnel qualifié. Aussi devrait-on s'efforcer de développer considérablement la formation professionnelle. Dans ce domaine, l'OIT et d'autres institutions internationales peuvent fournir une précieuse contribution, en collaborant non seulement avec les pouvoirs publics, mais aussi avec les syndicats.

Enfin, pour attaquer dans sa racine le mal que constitue le chômage, il importe de freiner l'accroissement démographique, ce qui ne peut être fait qu'au moyen du planning familial et d'une éducation appropriée.